

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2018

Le 12 avril 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 avril 2018**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBORG, Sylvie AVEZOU, Alain BRUGALIERES, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE.

Représenté·e·s : Christian PAJOT procuration à Alain BRUGALIERES
Benjamin MAUVRIT procuration à Guillaume MOLIERAC

Absent·e·s excusé·e·s : Véronique LEYGUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. Il informe que la délibération n° 2018-019 a été annulée et remplacée par la délibération n°2018-24 pour erreur matérielle. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Marie-Christine DEBLACHE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-025	<u>Approbation du Compte de Gestion 2017</u>	7-10-1

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-026	<u>Approbation du Compte Administratif Communal 2017</u>	7-1-3

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Françoise LAURIERE, Maire - Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	2 572 231,20
	Réalisé :	1 402 683,86
	Reste à réaliser :	944 580,00
Recettes	Prévus :	2 572 231,20
	Réalisé :	2 126 674,56
	Reste à réaliser :	379 608,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 505 912,56
	Réalisé :	1 235 619,07
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 505 912,56
	Réalisé :	1 616 535,02
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	723 990,70
Fonctionnement :	380 915,95
Résultat global :	1 104 906,65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-027	<u>Affectation des résultats 2017</u>	7-10-1

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	34 605,39
Un excédent reporté de :	346 310,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	380 915,95
Un excédent d'investissement de :	723 990,70
Un déficit des restes à réaliser de :	564 972,00
Soit un excédent de financement de :	159 018,70

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit :

2018/15

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	380 915,95
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	380 915,95
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	723 990,70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-028	<u>Vote des subventions 2018 aux associations</u>	7-5-2

Guillaume MOLIERAC, délégué aux associations, propose aux membres de l'assemblée le tableau de répartition pour les subventions versées annuellement aux différentes associations.

Vu l'article L2131-11 du Code générale des collectivités territoriales,
Considérant que Mesdames Mayet-Delbourg, Claude et Deblache sont parties prenantes en tant que responsables d'association, elles ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AAEPIS ANIMATION ET SON	656
ADMPV	1153
ADMR	918
AMAZING GRACE	656
AMICALE MAISON DE RETRAITE	500
AMICALE DES COMMERCANTS	4000
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2660
AMIS CHAPELLE DE PARISOT	656
ASS CANTONALE RETRAITÉS AGRICOLES	150
CAMPAGN'ART	328
CHEVAL NOTRE AMI	2000
CLUB DU SOURIRE	328

Commune de Villereal
Séance du 12 avril 2018

COMITE JUMELAGE VILLEREAL	656
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2000
CROIX ROUGE FRANCAISE	918
CYCLO 4	328
ENSEMBLE ENFANTS DES ECOLES	500
ENTENTE DES 4 CANTONS	150
FOCALENUART	656
FOYER RURAL JEUNES ET EDUCATION	328
GAPV	918
GVA DE VILLEREAL	1500
JSP 4 CANTONS	150
JUDO CLUB	663
LES AMIS DE CINE 4	150
LES CHOEURS DE LA VILLE ROYALE	328
MAISON DES FEMMES	200
MARCHEURS VILLEREALAIS	328
OBJECTIF DANSE	328
PLAN FACADE AIDE AUX PARTICULIERS	37000
RADIO 4 CANTONS	918
RESERVE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	9858
SOS SURENDETTEMENT	150
STE CHASSE DE VILLEREAL	328
STE PECHE LA GAULE VILLEREALAISE	328
STE DES COURSES	328
TENNIS CLUB	845
TROUBADOURS DE GUYENNE	328
USEP ECOLE ELEMENTAIRE	3000
USV RUGBY	1794
USV FOOTBALL	1443
UTL	656
VACANCES NATURE	918
VOUS ETES ICI – FESTIVAL A VILLEREAL	3000
TOTAL SUBVENTIONS 2018	85.000€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-029	<u>Vote des taux des 4 taxes</u>	7-2

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

2018/16

Considérant que la commune de Villereal entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord au régime de la fiscalité professionnelle unique au 01 janvier 2018, la Cotisation Foncière des Entreprises n'est plus perçue par la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :
 - Taxe Habitation : 15,06 %
 - Taxe Foncière : 16,13 %
 - Taxe Foncière non bâti : 81,90 %
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-030	<u>Approbation du Budget Primitif Communal 2018</u>	7-1-1

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2018 pour le vote du budget,

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve et vote** les propositions nouvelles du Budget Primitif Communal de l'exercice 2018 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 1.589.186,95 €
Recettes : 1.589.186,95€

Investissement

Dépenses : 1.382.233,35€
Recettes : 1.382.233,35€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-031	<u>Vente concession avec caveau dans le cimetière communal de Villeréal</u>	3-6

Monsieur le Maire, expose que dans le cadre des reprises de concessions dans le cimetière communal de Villeréal, la commune vend des emplacements avec des monuments funéraires édifiés.

Vu l'arrêté n°2018-034 du 11 avril 2018 portant attribution d'une concession n°747 à Madame CAMPERGUE Renée domiciliée à Villeréal ;

Considérant la demande de Madame CAMPERGUE désirant acheter le monument funéraire édifié sur la concession n°747 ;

Monsieur le Maire propose :

- la vente du caveau au prix de 2.000€, monument funéraire vendu en l'état et acceptée par la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la vente du caveau au prix de 2.000€, monument funéraire vendu en l'état et acceptée par la famille.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-032	<u>Choix de restaurateurs concernant 1 tableau et 3 statues de l'Eglise Notre Dame de Villeréal</u>	1-1-1

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée, qu'à la suite de la visite de Florie Alard, conservatrice du patrimoine, Sophie Delafosse assistante et Christian Airiau conservateur des antiquités et objets d'art du Lot et Garonne ; il convient de faire restaurer un peinture représentant Salomé présentant à Hérode la tête de Saint Jean-Baptiste. Cette peinture est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 01/06/1910. Une consultation est également faite pour la restauration de trois statues provenant du retable de l'Eglise Notre Dame, classées au titre des monuments historiques par arrêté du 21/03/1963.

Monsieur le Maire présente les devis suivants aux membres de l'assemblée.

	TABLEAU	STATUES			TOTAL
		Ste Catherine de Sienne	Saint Dominique	Vierge à l'enfant	
		MONTANT HT			
BYER BAYLE Béatrice	1.575,00€				1.575,00€
GAILHBAUD Anaïs			3.808,00€	2.748,00€	5.554,00€
			5.554,00€		
LE BLANC Bénédicte		4.994,00€ option pour 192€ (Ste Catherine) option pour 192€ (St Dominique)			Sans option 4.994,00€ Avec options 5.378,00€

LEGILLON Nathalie	1.850,00€				1.850,00€
MAZZONI Tiziana	4.810,00€	5.870,00 €	6.170,00€	6.310,00€	23.160,00€

Monsieur le Maire précise que le devis de 5.554,00€ proposé par Mme GAILHBAUD Anaïs concerne la restauration des trois statues.

2018/17

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité,

- **Acceptent** le devis de Mme BYER BAYLE Béatrice concernant la restauration du tableau pour un montant de 1.575,00€ HT soit 1.890,00€ TTC.
- **Acceptent** le devis de Mme LEBLANC Bénédicte concernant la restauration des 3 statues pour un montant de 5.378,00€ HT avec les options (personne non assujettie à la TVA).
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-033	<u>Réfection complète des trottoirs rue Nouvelle</u>	1-3-1

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que dans son programme des travaux 2018, la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) refait l'intégralité de la chaussée rue Nouvelle. Les trottoirs restent à charge de la commune. Il convient donc de prévoir cette dépense pour un montant de 15.242,47€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité,

- **Acceptent** d'engager les travaux de réfection complète des trottoirs de la rue Nouvelle pour un montant total de 15.242,47€ qui seront effectués par la CCBHAP.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

La redevance incitative que la CCBHAP sera effective à partir de 2020. Le contribuable aura une part fixe à payer ainsi qu'une part variable. Cette dernière sera calculée en fonction du volume de dépôts des ordures ménagères dans les nouveaux containers qui seront fonctionnels dès 2019. Courant mai, le service environnement de la CCBHAP distribuera des badges dans tous les foyers afin de leur donner accès aux containers semi-enterrés qui seront mis en œuvre progressivement dans l'année 2019.

Un nouveau grillage va être installé à l'intérieur de la cour de l'école maternelle afin de consolider la haie déjà existante mais pas assez dense : les enfants s'amuse à s'y cacher.

Monsieur le Maire indique que l'étude de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restauration de l'église Notre Dame de Villereal se fera en 2018. Les travaux prévus se dérouleront sur plusieurs années, la commune pourra alors bénéficier de l'aide financière de l'Etat, de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a bénéficié de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 3 années consécutives pour les travaux réalisés sur les espaces publics

Commune de Villeréal
Séance du 12 avril 2018

et au centre culturel. Cette dotation sera sollicitée à nouveau pour le projet de construction des maisons de santé de Castillonès et de Villeréal et devrait être un levier pour bénéficier de financements européens. Il ajoute que l'architecte a été choisi, l'objectif étant le démarrage des travaux avant la fin de cette année.

Monsieur Guillaume MOLIERAC indique que le budget prévu pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'AD'AP est minime en 2018. De gros travaux seront par contre à prévoir en 2019 notamment à l'école élémentaire. Pour cette année, les travaux prévus sont la signalétique, l'accès à la mairie et les toilettes extérieures de la salle F.MITERRAND.

Pour la nouvelle saison estivale du Marché des producteurs, la place de la Halle, en plus d'être interdite au stationnement, sera également interdite à la circulation.

Le marché hebdomadaire du samedi matin retrouvera sa place d'origine le 5 mai ; une consultation de tous les forains aura lieu le samedi 28 avril afin de préciser leurs emplacements.

Des potelets amovibles seront installés à deux endroits accessibles de la Halle afin d'empêcher le stationnement des véhicules et permettre le passage des poussettes et fauteuils roulants.

En avril 2017, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle Région Aquitaine ont lancé leur 2^{ème} appel à projet TEPOS : TERRITOIRES à ENERGIE POSITIVE. La CCBHAP a été retenue pour son projet de rénovation et de réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics et privés. Elle invite chaque commune membre à lui communiquer ses projets de rénovation afin d'estimer le nombre d'accompagnement à financer.

Un nouveau commerce va ouvrir ses portes à la place de l'ancienne pharmacie CALES. Il s'agit d'une chaîne régionale de vente de parfums, savons et cosmétiques. Elle demande l'autorisation d'occuper le domaine public sur des emplacements destinés au stationnement.

L'arrêté général de circulation et de stationnement sera modifié à partir du 7 mai 2018 : les rues Neuve et Nouvelles seront en sens unique.

Un arrêté interdisant les déjections canines sur le territoire va être pris. Le Maire et les Adjointes pourront dresser les procès-verbaux de contraventions ; les amendes forfaitaires peuvent aller de 38€ à 450€.

Madame BULIT, fleuriste à Villeréal, a demandé à Monsieur le Maire s'il pouvait prendre un arrêté règlementant la vente du muguet le 1^{er} mai.

L'association « Felibrige », dans le cadre de son congrès annuel, organise une excursion le mardi 22 mai de Bergerac à Villeréal, en passant par Monpazier et Biron. La Mairie en partenariat avec l'association « Les Troubadours de Guyenne » offrira un vin d'honneur sous la halle aux 100 congressistes venus découvrir notre bastide.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE informe que l'effacement des réseaux se poursuit sur le boulevard du Périgord.

Madame Rolande PITON propose de travailler avec la communauté de communes pour règlementer la signalétique (enseignes, chevalets, panonceaux,...) dans le village

Le 24 mai 2018 à 18h00 : prochain Bureau Municipal

Le 30 mai 2018 à 20h30 : prochain Conseil Municipal

Commune de Villeréal
Séance du 12 avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h35.